

Avis administratifs

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7341206001 - AA

Préfet des Yvelines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique relative :

- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques aux Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Énergie Services

Par arrêté préfectoral du 28 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt)

- les demandes, présentées par la société Engie Énergie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques aux Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse conjoint de la société Engie Énergie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt>
- <https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie/ENGIE-ENERGIE-SERVICES/2023-ENQUETE-PUBLIQUE-UNIQUE> (site de la Préfecture des Yvelines),

- à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessous. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt>
- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête : engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus).

M. Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessous, aux dates et horaires suivants :

- Le Chesnay-Rocquencourt le vendredi 22 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Bailly le lundi 25 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Le Chesnay-Rocquencourt le samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Louveciennes le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- La Celle-Saint-Cloud le jeudi 12 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Versailles (service urbanisme) le mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, Le Chesnay-Rocquencourt le lundi 23 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et les demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger peuvent être demandées auprès de la société Engie Énergie Services - 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 030 Paris La Défense cedex, à l'adresse suivante : frederik.bugare@engie.com

Toutes informations sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie du Chesnay-Rocquencourt (Hôtel de Ville - 9, rue Pottier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante : urbanisme@lechesnay-roquencourt.fr

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - unité départementale des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr, et sur le site internet de la préfecture mentionné pour la consultation du dossier.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions - ou de refus sur les demandes présentées par la société Engie Énergie Services.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, est soumis, pour délibération, au Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.

EP 23-450 / contact@publilegal.fr

7341491201 - AA



Versailles Grand Parc
communauté d'agglomération

Zonage de l'assainissement collectif, non collectif et pluvial des communes de Bièvres, Bois-d'Arcy et Vélizy-Villacoublay

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par un arrêté du 6 juillet 2023, le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial des communes de Bièvres, Bois-d'Arcy et Vélizy-Villacoublay.

En application de l'article L2224-10 du Code général des collectivités territoriales, une enquête publique, préalable à l'adoption du zonage et son annexion aux documents d'urbanisme aura lieu du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00 au lundi 13 novembre 2023 à 17 h 00 inclus, soit 29 jours. Suite à l'évaluation environnementale au cas par cas menée par la MRAE, aucune étude d'impact n'est prévue.

M. Michel GENESCO a été désigné, le 5 juin 2023, en qualité de commissaire-enquêteur par Mme la présidente du Tribunal administratif de Versailles. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier, lors des permanences prévues à cet effet les jours et heures suivants.

Bièvres
Samedi 21 octobre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
Mardi 7 novembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30

Bois-d'Arcy
Jeudi 19 octobre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00
Jeudi 9 novembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00

Vélizy-Villacoublay
Lundi 16 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 7 novembre 2023 de 15 h 30 à 18 h 30

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner leurs observations sur les registres subsidiaires, pendant les heures normales d'ouverture de la mairie, à savoir :

Bièvres
Lundi : 14 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30-12 h 30 / 14 h 30-17 h 30
Jeudi et samedi : 8 h 30-12 h 30

Bois-d'Arcy
Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8 h 30-12 h 30 / 13 h 30-18 h 00
Mercredi à vendredi : 8 h 30-12 h 00 / 13 h 30-17 h 30

Vélizy-Villacoublay
Lundi : 8 h 30-17 h 00
Mardi : 8 h 30-12 h 00 / 15 h 00-19 h 00
Mercredi à vendredi : 8 h 30-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00

Samedi : 9 h 00-12 h 00
- Siège de l'agglomération de Versailles Grand Parc
Lundi à vendredi : 8 h 30-12 h 00/14 h 00-17 h 00

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-2023-vgp>

Les observations du public pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de chaque Mairie concernée ou par mail à « zonage-assainissement-2023-vgp@mail.registre-numerique.fr ».

Elles devront parvenir avant la clôture de l'enquête et seront annexées aux registres d'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Bièvres, Bois-d'Arcy et Vélizy-Villacoublay, et au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc où il sera possible d'en obtenir communication, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables pendant une année sur le site internet de Versailles Grand Parc à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-2023-vgp>

Les dispositions du zonage seront annexées au PLU de chaque commune.

EP 23-521 / contact@publilegal.fr

7341107501 - AA

Commune de SAINT-HILARION (78125)

Modification N° 1 au PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 7 mars 2023 le maire a prescrit une modification du PLU portant sur :

- le passage d'une zone AU en A (parcelles 9,8,17,16,33),
- l'étendue de l'OAP - centre bourg - aux parcelles 807 et 806,
- l'actualisation de certains éléments du règlement.

L'enquête publique se tiendra du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00 au mercredi 15 novembre 2023 à 17 h 00. Le dossier sera consultable en mairie aux heures ouvrables et sur le site internet de la commune.

La présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Patrick AUBOURG en tant que commissaire enquêteur et M. Jean-Luc BIENVALLT en tant que suppléant ; le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de St-Hilarion :

- le samedi 21 octobre de 9 h 30 à 11 h 30,
- le mercredi 08 novembre de 10 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 15 novembre de 10 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre dévolu à cet effet disponible en mairie ; éventuellement par écrit à l'adresse du commissaire enquêteur dans une enveloppe fermée déposée dans la boîte à lettres de la mairie.

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu dès réception à la disposition du public en mairie et sur le site de la commune.

Vie de sociétés

7340351101 - VS

SILICE ARTISAN VERRIER

SARL unipersonnelle
Capital : 10 000 euros
Siège social : 18, rue de l'Eglise
95120 ERMONT
RCS Pontoise 952 746 873

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 8 août 2023, le siège social a été transféré : 1, rue de l'Eglise, 78800 Houilles, à compter du 8 août 2023.

Objet : artisan verrier, création, fabrication et restauration d'objets d'art en verre, Négoce, vente d'objets de décoration...

Durée : 99 ans.
Gérante : Mme FICHERA Fanny demeurant 18, rue de l'Eglise, 95120 Ermont.

Mentions seront portées au RCS de Versailles.

7341429801 - VS

EXCELLENCE MONTESSORI

SASU société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social :
5, rue du Chanoine Zeller
78590 NOISY-LE-ROI
837 938 893 RCS Versailles

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 19 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 septembre 2023.

M. Adrien d'ESCLAIBES demeurant 5, rue du Chanoine Zeller, 78590 Noisy-le-Roi a été nommé liquidateur et lui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Adrien D'ESCLAIBES.

7341119101 - VS

EARL TISSIER

Siège : Exploitation agricole à responsabilité limitée
Forme : EARL

Au capital de 110 000 euros
Siège social : 13, rue d'Auteuil
78490 VICQ
513 844 373 RCS Versailles

AVIS DE PROROGATION DE DURÉE

Aux termes d'une décision en date du 19 septembre 2023, l'associé unique a décidé de porter la durée de la société à 25 ans.

L'associé unique en date du 19 septembre 2023 a décidé de proroger la durée de la société de dix ans, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 20 juillet 2034, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée.

Mention sera portée au RCS Versailles.

Annonces légales et judiciaires



www.medialex.fr

Mail :

annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Vos annonces
légales et
judiciaires

Urbanisme

PLU ?
toutes les
nouvelles
L'HEBDOMADAIRE DES YVELINES

est habilité à publier
les annonces légales
sur le département
des Yvelines

Dernier délai pour parution : lundi 14 h

Notre service insertion est à votre disposition...

Tél. 02 99 26 42 00

e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Vos annonces
légales et
judiciaires

95 | PONTOISE Sous les eaux de la rivière de l'Oise, au niveau de l'ouvrage, une chambre de visualisation et de comptage permet de recenser avec une caméra les poissons migrateurs qui viennent de loin.

Les saumons sont désormais flashés au barrage

Marie Persidat

PLUS DE 3 000 KM séparent le Groenland du bassin de l'Oise. Pourtant chaque année, des poissons parcourent cette distance hallucinante, à la force des nageoires. Sur la rive de l'Oise, au niveau du barrage de Pontoise (Val-d'Oise), une petite pièce a été spécialement aménagée sous la surface pour observer ces espèces devenues rares, à commencer par le saumon sauvage.

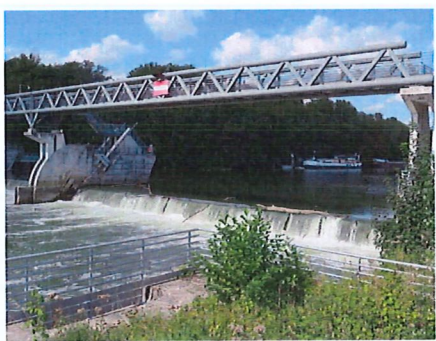
24 heures sur 24, une caméra enregistre désormais les passages d'animaux dans la « passe à poissons », le passage qui leur permet de franchir l'écluse. En pleine crise écologique, cette observation devenait urgente. Car si ce phénomène migratoire est très ancien, il s'est peu à peu réduit à peau de chagrin.

« La disparition des migrants est multifactorielle », explique Maxime Potier, de Sei-

normigr (Seine Normandie migrants), l'association chargée d'exploiter la nouvelle chambre de visualisation et de comptage du barrage de Pontoise. La surpêche et le réchauffement climatique ont participé à la baisse drastique des populations, même si « la continuité écologique au niveau des rivières a permis de sauver les meubles », précise-t-il. Le développement de la navigation sur la Seine et l'Oise ont aussi eu une incidence sur les migrants.

Contrôle au point de passage

Des espèces comme le saumon, qui ont besoin de venir se reproduire en eau douce, se sont retrouvées bloquées par les barrages qui rendent les cours d'eau navigables. Impossible pour ces poissons de franchir une chute d'eau de 1,50 m. Heureusement, de plus en plus d'écluses sont désor-



OPHÉMIE PERSIDAT

mais équipées de « passes à poissons ». À Pontoise, le nouveau barrage inauguré en 2008 en est équipé depuis sa conception. « La grande chute d'eau est couverte en petites chutes de 20 à 25 cm », détaille Maxime Potier. Ce passage est implanté sur le côté

du barrage. « Les migrants longent les berges pour trouver leur chemin, ils ont donc plus de chance de trouver la passe ici qu'au milieu. »

C'est par la Seine que les poissons entrent sur le territoire français, en venant de la Manche. À Poses (Eure), Sei-

Pontoise (Val-d'Oise), ce lundi. Un saumon sauvage a été repéré dans la passe à poissons du site qui permet la remontée ou la descente du cours d'eau.

normigr a déjà installé une première chambre de visualisation et de comptage en 2018 sur le premier barrage de la Seine. Grâce à ce dispositif, on sait que cinq espèces de migrants remontent la Seine et potentiellement l'Oise.

Destination inconnue

Car ils ne peuvent poursuivre leur route bien longtemps dans le fleuve : faute de passes à poissons, le franchissement de Paris leur est impossible. L'Oise fournirait donc un itinéraire alternatif pertinent. La nouvelle chambre de comptage va permettre de le vérifier.

Depuis sa mise en service au printemps, un saumon y a

déjà été repéré. « Pour se reproduire, il a besoin de zones d'eau douce avec beaucoup de courant et du gravier. On ne sait pas vraiment où il va. » Dans le couloir d'une quarantaine de centimètres entre Pontoise et Éragry, on a aussi pu vérifier la présence plus importante de la grande alose, poisson autrefois très commun qui est devenu rare.

On trouve également ici des anguilles européennes qui font la route inverse. « Elle vient grossir en rivière et repart se reproduire en mer, indique Maxime Potier. Elle est en danger critique d'extinction. » Seule bonne nouvelle, les spécialistes ont observé ces derniers temps pas mal d'anguillettes remontant l'Oise. La truite de mer et la lamproie sont aussi présentes, portant à cinq le nombre de migrants au sein de la vingtaine d'espèces évoluant dans les eaux de la rivière.

ANNONCES 78

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements de l'Île-de-France : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements de l'Île-de-France : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements de l'Île-de-France : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements de l'Île-de-France : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés - de 90 000 Euros

LES MUREAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché
François GARAY
Nom de l'organisme acheteur :

LES MUREAUX

Place de la Libération, BP2053, 78135 LES MUREAUX CEDEX
Téléphone : +33 130913737

Courriel : commande publique@ville-lesmureaux.fr

URL pour adjudicateur : <http://ville-lesmureaux.fr/marches-publics>

com

URL profil d'acheteur : <http://ville-lesmureaux.fr/marches-publics>

Type d'organisme : Autre

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

Description du marché : Marché de Services

Nature de marché : Marché de Services

Objet du marché : Appui à la création d'une foncière de revitalisation pour la ville des Mureaux

Lieu d'exécution : TERRITOIRE DE LA VILLE DES MUREAUX

Caractéristiques principales : Des variantes seront-elles prises en compte :

non
La ville des Mureaux a engagé depuis de nombreuses années des actions d'ampleur visant à restructurer et revaloriser la ville dans sa globalité : programme de rénovation urbaine, relance de la construction résidentielle, réaménagement des espaces publics.
La ville des Mureaux est l'une des 234 villes retenues par l'Etat pour bénéficier du programme action Cœur de Ville. La convention cadre pluriannuelle du projet Action Cœur de Ville des Mureaux a été signée le 9 octobre 2018, lançant la phase d'initialisation du programme.

Type de procédure : Procédure adaptée

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération.

Qualité de la méthodologie : 70

Valeur financière au vu des prix indiqués dans le devis détaillé par phase : 30

Date limite de réception des offres : 06/11/2023 Heure locale : 16h00

Adresses complémentaires : Hicheline FROGNON, Les Mureaux, Place de la Libération, BP2053, 78135 LES MUREAUX CEDEX, tél : +33 130913947, courriel : commande publique@ville-lesmureaux.fr, adresse internet : <http://ville-lesmureaux.fr/marches-publics>

Renseignement d'ordre technique : Stéphanie APARISI, DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DE L'IMMOBILIER ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE, Place de la Libération, 78135 LES MUREAUX CEDEX, tél : +33 130913737, courriel : saparis@ville-lesmureaux.fr, adresse internet : <http://ville-lesmureaux.fr>

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

peuvent être obtenus

ment intérieur Président : M VASILACHI VITALI demeurant 27 RUE VICTOR HUGO 78330 FONTENAY-LE-FLEURY élu pour une durée de « illimitée » ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Divers société

SCI CASANAD

SCI au capital de 100 euros
Siège social :
10 bis, place aux herbes
78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
894 386 127 RCS VERSAILLES

Le 1er août 2023, l'AGO a décidé de transférer le siège social au 54, rue Henri Guillaume 78370 PLAISIR
Mention faite au RCS de VERSAILLES

Enquête publique

COMMUNE DE SAINT-HILARION (78125)

MODIFICATION N°1 AU PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 07 mars 2023 le maire a prescrit une modification du PLU portant sur :
- Le passage d'une zone AU en A (parcelles 981716, 33)
- L'étendue de l'OP « centre bourg » aux parcelles 807 et 808
- L'actualisation de certains éléments du

règlement

L'enquête publique se tiendra du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au mercredi 15 novembre 2023 à 17h00. Le dossier sera consultable en mairie aux heures ouvrables et sur le site internet de la commune.

La présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Patrick AUBOURG en tant que commissaire enquêteur et M. Jean-Luc BIENVAULT en tant que suppléant ; le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de St-Hilarion :
- Le samedi 21 octobre de 09h30 à 11h30
- Le mercredi 08 novembre de 10h00 à 12h00
- Le mercredi 15 novembre de 10h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations sur un registre dévolu à cet effet disponible en mairie ; éventuellement par écrit à l'adresse du commissaire enquêteur dans une enveloppe fermée déposée dans la boîte à lettres de la mairie.

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu dès réception à la disposition du public en mairie et sur le site de la commune.



Le bon réflexe, c'est



Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Marine DECEROIT**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE ST HILARION
MAIRIE
Jean-Claude BATTEUX**

Date et heure d'envoi : 19/09/2023 16:04:41

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73411092**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent David SHAPIRO , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS
modification du PLU COMMUNE DE SAINT-HILARION**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**LE PARISIEN
TOUTES LES NOUVELLES**

**YVELINES
YVELINES**

**Le 17/10/2023
Le 18/10/2023**

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.